

NOTE DE CADRAGE

Intitulé du projet	Contribuer à la prévention du mal-être en milieu rural dont le milieu agricole
Contexte Problématique/ besoins/demandes	<p>Crises sanitaires, crises économiques, difficultés d'ordre personnel, les raisons du mal-être sont diverses. L'intensité de son expression s'étend du malaise lié à un état physique et/ou mental dégradé jusqu'au suicide. Les divers rapports dont celui de M. Damaisin ont mis en évidence le surrisque du mal-être et du suicide dans le milieu agricole.</p> <p>Afin de mieux repérer les situations de détresse du monde agricole et y faire face collectivement, le Gouvernement a publié le 23 novembre 2021 le Plan Mal-Être et la feuille de route qui en découle.</p> <p>Il a été complété par la circulaire de janvier 2022 et actualisé par la coordination interministérielle pilotée par Daniel LENOIR, coordonnateur national.</p> <p>L'objectif de la feuille de route est de mobiliser et coordonner l'ensemble des acteurs autour de la détection, l'accompagnement des situations de mal-être, l'écoute des personnes en difficulté et l'accès aux droits.</p> <p>La prise en charge des situations de mal-être intervient dans la plupart des cas tardivement, pouvant réduire les marges de manœuvres.</p> <p>Plus les situations de mal-être sont identifiées tôt (signaux faibles) plus les leviers d'actions sont nombreux et plus aisément mobilisables.</p>
Enjeux poursuivis But recherché et objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeux : <ul style="list-style-type: none"> ○ Favoriser le bien-être dans le monde agricole plus particulièrement en zone rurale ○ Détecter et prendre en charge précocement des situations à risque • Objectifs généraux <ul style="list-style-type: none"> ○ Détecter le mal-être Agricole ○ Prendre en charge de manière globale et pluridisciplinaire les personnes en situation de mal-être agricole (difficultés socio-économiques, médico-sociales : Origine multifactorielle) ○ Prévenir les risques de mal-être agricole
Les publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Les chefs d'exploitation et salariés du monde agricole - Les jeunes en formation agricole
Les acteurs et partenaires du projets	<p>Le volontaire devra associer les partenaires compétents de son choix pour développer le projet de territoire en veillant à intégrer les acteurs ressources concernés par cette thématique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les institutions : ARS, MSA, DDETS-PP ○ Elus ○ Etablissements scolaires : MFR, Lycée Agricole ○ Chambres d'agriculture ○ Les collectivités (communes, intercommunalité, département) ○ Les associations ○ Les professionnels de santé du territoire (CPTS, MSP) ○ Le public et/ou ses représentants (syndicats) du monde agricole
Calendrier du projet	Pluriannuel : 2023 à 2025

ARS : Agence Régionale de santé, **CLS** : Contrat Local de Santé, **CPTS** : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, **DAC 55** : Dispositif d'Appui à la Coordination 55, **DDETS-PP** : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, **MFR** : Maison Familiale et Rurale, **MSP** : Maison de santé Pluridisciplinaire, **MSA** : Mutualité Sociale Agricole,

Contenu de la mission et engagements du pilote et du demandeur

• **Contenu de la mission :**

Afin de développer la prévention en matière de mal-être agricole, les volontaires qui souhaitent s'engager peuvent le faire à plusieurs niveaux :

1. **La prévention primaire du mal-être** auprès de publics divers (jeunes, salariés, chef d'exploitation, cellule familiale...)
2. **Le repérage des signaux faibles** de mal-être
3. **L'orientation, le signalement des personnes en situation de mal-être** : « Outiller » entre autres les acteurs locaux (formation au premier secours de santé mental, formation de sentinelles...)
4. **L'accompagnement en collectif de personnes en situation de mal-être**
5. **La prises en charge des coordonnées** : réaliser des répertoires de l'offre existante, expérimenter des procédures pour orienter, créer un plan de communication spécifique, développer la coordination...

• **Engagement du pilote :**

- **Soutenir et valoriser « politiquement » le projet défini**
- **Mettre en place une instance de pilotage et suivi**
- **Mettre à disposition les moyens humains, logistiques et techniques** nécessaires pour piloter ce projet
- **Contribuer au financement des actions** dont mise à contribution de moyens
- **Rendre compte au demandeur du plan d'actions définit** (feuille de route) de l'état d'avancement et des bilans du plan d'actions

• **Engagements du demandeur (groupe santé prévention mal-être agricole) :**

Le pilote du projet n'a pas vocation à mener seul l'intégralité des actions du projet qu'il souhaite défendre.

Il pourra s'appuyer sur :

- **Un soutien méthodologique, un accompagnement du groupe santé prévention mal-être agricole** (organe opérationnel de la gouvernance du plan interministériel de Meuse)
- **Les compétences et savoir faire des partenaires locaux et départementaux**
- **Les soutiens financiers** : Etude financière des projets en cotech (**commission des financeurs**)

Les prérequis et modalités pour l'expérimentation

• **Prérequis :**

- Volonté affirmée de **travailler la thématique mal-être agricole**
- **Présence de professionnels de santé volontaires** et ou divers **acteurs** intéressés
- **Projet** ciblant les **zones les plus rurales**
- **Projet coconstruit avec les acteurs locaux** (inscrit dans une démarche globale de territoire)
- **Pré-identification des indicateurs d'évaluation** permettant de mesurer l'impact du projet
- **Ressource humaine pour le pilotage**
- **Fonds financiers**

• **Modalités pour répondre à l'appel à volontariat :**

✓ **Lettre d'intention où sera renseigné**

- Les éléments de contexte (besoin identifié)
- La justification de cette volonté de travailler la thématique (raisons et les pistes d'actions et/ou actions déjà engagée)
- Les partenaires potentiels et/ou engagés dans cette volonté de développer un projet de prévention du mal être
- La présence de ressources humaines et l'identification de la personne référente sur le projet

✓ **A envoyer par mail à l'adresse suivante :**

dac55@sante-lorraine.fr

✓ **Avant le 22 septembre**

✓ **Une réponse vous sera faite avant fin de l'année 2023 pour un démarrage 1er trimestre 2024.**

